

Décision fin de mandat

PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS CITE

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'arrêté du 12 octobre 2018 portant attribution de fonctions à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision Inserm n° 2014-56 portant création de l'unité Inserm US24 et nommant Madame Claude-Agnès REYNAUD directrice ;

Vu la décision Inserm n° 2019-106 portant prolongation de l'Unité mixte de service US24 et nommant Madame Fabiola TERZY directrice ;

Vu la décision Inserm n° 2020-101 portant fin de mandat de Madame Fabiola TERZY ;

Vu la décision 2020-102 portant nomination de Monsieur Alain CHARBIT directeur de l'Unité de Service US24 ;

Vu la décision CNRS UAR 3633 ;

Vu l'accord des partenaires ;

Décident :

Article 1 : Monsieur Alain CHARBIT ayant fait valoir ses droits à la retraite, il est mis fin à ses fonctions de directeur de l'Unité de Service US24.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} septembre 2022.

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS CITE